

LES SERVICES DE GARDE D'URGENCE DEMEURENT OUVERTS ET GRATUITS JUSQU'AU 1^{er} MAI

Québec, le 27 mars 2020. – Pour la période de pause annoncée par le premier ministre cette semaine et pour toute la durée de la fermeture des services de garde et des écoles, les services de garde d'urgence mis en place par le gouvernement demeureront ouverts et entièrement gratuits pour nos anges gardiens qui luttent contre le coronavirus et pour ceux qui assurent la santé et la sécurité des Québécois en cette période d'isolement et de distanciation sociale. Les coûts de cette opération sont entièrement assumés par le gouvernement du Québec.

Pour optimiser les services de garde d'urgence et continuer de répondre à la demande pendant la crise, le gouvernement du Québec annonce que dès le 6 avril, seuls les centres de la petite enfance et les garderies subventionnées demeureront ouverts pour accueillir les quelque 6000 enfants des travailleurs de la santé et des services essentiels identifiés. Les garderies non subventionnées qui sont encore ouvertes fermeront d'ici le 3 avril. Ces dernières ont connu un taux d'achalandage de moins de 2 % au cours des deux dernières semaines.

Pour leur part, les responsables de services de garde en milieu familial qui accueillent les enfants à leur domicile pourront continuer à offrir des services de garde d'urgence aux enfants des travailleurs de la santé et des services essentiels ou décider de fermer, pour des questions sanitaires et de santé, s'ils le souhaitent.

Le réseau des installations subventionnées est prêt à accueillir les quelques centaines d'enfants concernés. Le ministère de la Famille accompagnera évidemment les parents de ces familles au cours de la prochaine semaine, qui sera une semaine de transition.

Les enfants de 4 à 13 ans seront toujours accueillis dans les services de garde d'urgence ouverts dans les écoles situées près des établissements de santé. Cependant, toujours pour des raisons sanitaires et de sécurité, les ratios seront revus à la baisse. Ainsi le gouvernement va notamment, dès le lundi 30 mars :

- limiter à 50 le nombre d'enfants présents dans un même établissement;
- limiter à 10 le nombre d'enfants présents simultanément dans une même classe;
- limiter à 20 le nombre d'enfants présents simultanément dans les aires communes (gymnase, cafétéria, agora, etc.) et dans la cour de récréation;
- interdire l'accès aux modules de jeux extérieurs.

Mentionnons que les ratios dans les services de garde d'urgence en milieu éducatif ont également été revus à la baisse cette semaine. Désormais, un établissement ne peut accueillir :

- plus de 30 % de sa capacité maximale normale;
- plus de 50 % des ratios habituels par éducatrice.

Si vous souhaitez bénéficier des services de garde d'urgence, visitez le site Québec.ca : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-durgence/>

Citation :

« Cet ajustement de notre offre de services vise un meilleur déploiement de nos ressources. Plus de la moitié des services de garde non subventionnés et des garderies en milieu familial n'accueillent aucun enfant. Je tiens à dire aux parents touchés par cette nouvelle mesure qu'il y a des places disponibles pour vos enfants et qu'ils seront accompagnés dans ce processus de recherche. Je remercie sincèrement tous les établissements, les éducatrices et tout le personnel qui offrent des services de garde d'urgence depuis le 16 mars. Vous avez répondu présents en grand nombre lorsque nous avons eu besoin de vos services et c'est tout le Québec, j'en suis convaincu, qui se joint à moi pour vous dire merci. »

Mathieu Lacombe, ministre de la Famille

Faits saillants :

- Pour la petite enfance, près de 6 200 enfants ont fréquenté quotidiennement les services de garde d'urgence (SDGU) entre le 16 et le 20 mars. Entre le 23 et le 27 mars, le nombre d'enfants s'élève à 5 200 par jour.
- Dans le milieu scolaire, une moyenne de plus de 3 700 enfants âgés de 4 à 13 ans ont fréquenté quotidiennement les services de garde d'urgence entre le 23 et le 27 mars. Il s'agit d'une hausse d'environ 1 000 enfants par jour, en moyenne, par rapport à la semaine précédente.
- Présentement, en raison de la demande, environ 50 % des installations sont ouvertes. Au total, environ 15 % des employés des CPE et des garderies subventionnées sont au travail.
- Les parents qui utilisent le service, de même que ceux qui ne l'utilisent pas, n'ont pas à payer leurs contributions pendant toute la durée de l'opération.
- Les CPE, les garderies subventionnées et les RSG demeurent subventionnés à 100 % (CPE, GS et RSG); les éducatrices et éducateurs ainsi que l'ensemble du personnel du réseau subventionné seront rémunérés.
- Un soutien est accordé aux GNS pour couvrir leurs coûts fixes tout au long de l'opération. L'objectif étant de conserver le réseau afin que les parents et les enfants retrouvent leurs places en service de garde à la reprise des activités.